

## Droit civil + nouveau arrivant

Par **Dentspourris**, le **06/11/2016** à **19:04**

Bonsoir [smile4]

Je suis nouveau sur le site de juristudiant , je suis en première année de droit cette année. Je suis heureux de faire partie de cette communauté et d'écrire mon premier message. J'espère recevoir de l'aide par ce site et d'apporter aussi quelques conseils à certaines personnes qui le souhaiterons. [smile4]

J'ai une dissertation sur l'Exégèse à la libre recherche scientifique.

J'ai constaté que le thème du sujet n'est pas vraiment une comparaison formelle entre les deux sortes de méthodes d'interprétation mais il faut faire une remarque sur l'évolution de l'interprétation juridique. Je ne sais pas si mon argument est bon de plus j'ai constate que l'Exégèse et La libre recherche scientifique. J'ai fait des recherches et j'ai remarqué que sont deux méthodes introduites dans le droit français que le sujet de l'exégèse à la libre recherche scientifique est une expression assez limitée puisque l'interprétation juridique en France est la collaboration de ces deux méthodes.

Voici mon plan

I .De l'exégèse à la libre recherche scientifique , un passage obligé

A. Une réalité juridique remise en cause par l'influence de la libre recherche scientifique

B. Une réalité juridique permettant la collaboration des deux organes

II. De l'exégèse à la libre recherche scientifique , un ensemble de technique

A. Le bien de la société dans le droit

B. Le bien d'un système judiciaire et de la règle de droit

J'espère que ma deuxième partie n'est pas hors sujet.

Avez- vous des astuces pour bien délimiter votre sujet de dissertation ?

Pour ma part j'essaye de me poser le maximum de questions possibles sur le sujet sur une feuille de brouillon.

Merci de vos réponses.

Bonne soirée à vous tous

Par **LouisDD**, le **06/11/2016** à **19:28**

Salut !

Personnellement vos parties/parties me semblent brouillon, Je vois où vous voulez en venir, mais je ne vois pas comment vous y arrivez... Après ce n'est que mon avis !

En tout cas ce qui est sur c'est qu'il ne faut pas faire un plan exégèse VS libre recherche.

Mais posez vous quelques questions : n'y a t-il pas d'autres méthodes d'interprétation ? (entre les deux, le "de...à" signifiant une période )

Quel est le point de départ de l'exégèse ?

Quand et pourquoi apparaît la libre recherche ?

Quelles évolutions (sociale juridique...) interviennent pour arriver à ce changement ?

Le changement de méthode d'interprétation n'est t-il pas aussi le reflet de l'évolution du rôle du juge, de son pouvoir "de dire le droit"?

A potasser...

Sinon pour être dans le sujet, Rien de mieux que de faire son introduction, On ne peut pas faire un plan sans avoir délimiter le cadre spatio-temporel, le contexte historique, trouver l'intérêt du sujet, une problématique...

Bonne soirée

Par **Dentspourris**, le **06/11/2016** à **19:50**

Bonsoir

Merci pour votre réponse Louis DD.

Donc mon plan est hors sujet ?

J'ai regardé qu'il y'avait aussi la méthode historique venu d'Allemagne si je m'en souviens bien.

Le point de départ de l'exégèse était tout d'abord l'interprétation des textes religieux ( canoniques , coraniques et des dieux à partir de l'époque égyptienne donc les scribes )

L'époque de la libre recherche scientifique apparait parce la méthode exégétique et peut -être

historique est limité. Le droit français aujourd'hui comporte la méthode exégétique et l'interprétation de la libre recherche scientifique.

Je sais plus mais un juriste avait dit que toute solution n'était pas contenu que dan le droit.

Pour le contexte historique c'est à partir du 19 ème siècle :  
Avènement du code civil de 1804 de napoléon bonaparte culte du code civil et création de l'école de l'exégèse que tout solution se trouve dans les textes ' proudhon par exemple et Aubry et Rau mais une interprétation moins sévère que celui -ci.

Je sais que l'école scientifique est apparu dans les courant du 20 ème siècle.

J'ai fait des recherche donc la loi rétroactive (art 2) et sur le rôle du juge art 4 ( sur le déni de justice)

J'ai fait une problématique :

De l'exégèse à la libre recherche scientifique, cette collaboration avec des méthodes autrefois opposés ont-elles permis l'évolution du code civil de 1804 , une société en réalisme avec le droit et les facteurs économiques , culturelles et sociales ainsi que le bien être de l'interprétation des textes juridiques ?

Bonne soirée.

Ps: Je ne sais pas comment faire pour que mon plan soit plus correcte auriez-vous des astuces

Par **Dentspourris**, le **06/11/2016 à 20:00**

Je ne sais si je peux rajouter un message mais je mets un nouveau plan. Ci-dessous

Je ne sais pas si les idées sont plus claires.

I. De l'exégèse à la libre recherche scientifique , une évolution du droit

A. Des évolutions consécutives dans la méthode d'interprétation

B. Une évolution dans sa manière de créer le droit

II. De l'exégèse à la libre recherche scientifique ; l'évolution du rôle du juge

A. Le pouvoir du législateur et du jugé réaffirmé

## B. La décision et le rôle d'interprétation du juge

Merci d'avance

Par **LouisDD**, le **06/11/2016** à **20:22**

Salut !

Votre deuxième plan est plus compréhensible, en tout cas colle plus avec le sujet. Mais il reste des améliorations à faire, surtout en formulation et en délimitation.

Votre I formulé ainsi est hors sujet à mon sens, car votre sujet est la méthode d'interprétation, Il faudrait donc annoncer une évolution de la méthode d'interprétation .(votre I A par exemple)

Le I B est très intéressant : exégèse : pas de création de droit par le juge, alors que la libre recherche donne un plus grand pouvoir de création de droit au juge.

Votre sous partie II B me paraît hors sujet en partie puisque votre sujet parle d'interprétation, Et vous annoncez "la décision"...

Et la II A ne mets pas bien en valeur le fait que exégèse pose le juge comme la voix du législateur, alors que la libre recherche pose le juge comme s'émancipant.)

Et désolé c'est pas dans le bon ordre, mais tant pis je pense que ça aidera !

Bonne soirée

Par **Dentspourris**, le **06/11/2016** à **20:38**

Merci beaucoup Louis DD !

Tous ses éléments m'ont vraiment aidé. Merci pour votre aide

Bonne soirée à vous :)